



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 juillet 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant suppléant du Nigéria au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 17 juin 2015 indiquant que M. Anthony Bosah a été nommé représentant suppléant du Nigéria au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

